

10.03.2014 - 09:25 Uhr

## Employés Suisse met en garde contre une pression sur les salaires moyens

Zürich (ots) -

L'association Employés Suisse représente plus de 20'000 membres appartenant surtout à la classe moyenne. Les salaires de la classe moyenne ont été sous pression ces dernières années. Un salaire minimum fixé par l'Etat pourrait accroître cette pression. C'est pourquoi Employés Suisse rejette l'initiative sur les salaires minimums. La voie royale pour fixer les salaires est et reste le partenariat social. Employés Suisse s'engage aussi pour des salaires équitables. Cependant, un salaire minimum s'appliquant à l'ensemble de la Suisse est un faux moyen pour atteindre ce but pour Employés Suisse. Les dangers d'un salaire minimum En Suisse, seulement environ 7 % des travailleurs touchent un salaire inférieur à 4'000 francs. La plupart des employés ont un salaire moyen. Celui-ci sera mis sous pression par un salaire minimum. Employés Suisse voit les trois dangers suivants : 1. les employeurs détermineront l'ensemble des salaires par rapport au salaire minimum et nivelleront les salaires moyens vers le bas ; 2. les employeurs qui auront des dépenses supplémentaires en raison du salaire minimum fixé à un niveau élevé économiseront sur les salaires moyens ; 3. les employeurs privilégieront les jeunes employés lors d'un nouvel engagement, car ils sont moins chers. Etant donné l'évolution démographique, cela pourrait avoir des conséquences fatales ; 4. Employés Suisse craint qu'avec le salaire minimum proposé très élevé, des places de travail disparaissent. Les personnes touchées seraient avant tout les femmes et les peu qualifiés.

Le partenariat social est la voie royale Un salaire minimum généralisé est clairement un corset trop rigide. L'art de la régulation est à trouver au niveau de l'équilibre entre la protection des employés et le besoin de flexibilité des employeurs. La recette à succès pour cela est le partenariat social. Au niveau international, la Suisse se porte bien grâce au partenariat social. Pour Employés Suisse, le principe de subsidiarité doit s'appliquer. Les négociations salariales doivent d'abord être menées au niveau des entreprises, idéalement par une représentation du personnel élue. Elle sait le mieux ce que sont des salaires adaptés à l'entreprise, la branche et la région. Afin que ce processus fonctionne, on doit absolument améliorer la participation au sein des entreprises. Déterminer les salaires dans les conventions d'entreprises et les conventions collectives de travail Le but est de fixer dans les conventions d'entreprise et les conventions collectives de travail (CCT) des salaires négociés - non seulement les bas salaires, mais aussi les salaires moyens. De plus, Employé Suisse demande que l'on puisse déclarer de force obligatoire encore plus facilement les CCT. Pour garantir des salaires permettant de vivre dans les branches sans CCT, Employés Suisse demande aux cantons de fixer davantage de salaires usuels par branche et région et, si nécessaire, d'édicter des contrats-types de travail. « Une intervention de l'Etat fixant des salaires minimaux chambarderait un système bien rodé et à succès pour déterminer les salaires », déclare Stefan Studer, directeur d'Employés Suisse, « ce n'est pas nécessaire ». La fixation actuelle libre des salaires permet aux entreprises d'intégrer sur le marché du travail des personnes peu qualifiées et peu performantes. Leur revenu, si nécessaire, est complété par des prestations sociales. Grâce à ce mécanisme, on n'intervient pas dans le marché du travail qui fonctionne bien. Etant donné les dangers décrits et les inconvénients importants, le comité d'Employés Suisse a décidé à l'unanimité de rejeter l'initiative sur les salaires minimums. Elle n'est pas en faveur des employés de la classe moyenne.

Contact:

Stefan Studer, directeur d'Employés Suisse, 044 360 11 41, natel 079  
621 08 19

Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100752610> abgerufen werden.